

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 04

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Date d’Affichage : 30 Mars 2023

N°	OBJET	AVIS
2023 - 006	Approbation du Compte de Gestion 2022	Adoption à la majorité
2023 - 007	Approbation du Compte Administratif 2022	Adoption à la majorité
2023 - 008	Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	Adoption à la majorité
2023 - 009	Vote des taxes communales 2023	Adoption à la majorité
2023 - 010	Subventions et Participations 2023	Adoption à la majorité

2023 - 011	Demande de fonds de concours à la CCPC	Adoption à la majorité
2023 - 012	City stade et aire de jeux – demande de subvention Aide Départementale Villages et Bourgs auprès du Département du Nord	Adoption à l'unanimité
2023 - 013	Schéma cyclable – demande de subvention amende de police	Adoption à l'unanimité

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Mars 2023

N° 2023- 006 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 04

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Il est rappelé que le compte de gestion constitue le résultat des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal. Avec 15 voix Pour (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 4 abstentions (liste Bouvignies autrement).

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 de la commune.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelles ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 29 Mars 2023

**Le Maire,
F. PRADALIER**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 259 215001059 20230328 08023 006 3F
Publié sur le site internet le ... 03/04/2023

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Mars 2023

N° 2023- 0007 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 04

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Sous la présidence de Madame Martine HULOUX, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 de la commune. qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – EQUILIBRE FINANCIER

TOTAL DES DEPENSES	923 064.92 €
TOTAL DES RECETTES	979 426.77 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	56 361.85 €
RESULTAT N-1 (2021)	193 491.49 €

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	249 853.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUILIBRE FINANCIER

TOTAL DES DEPENSES	469 310.52 €
TOTAL DES RECETTES	134 903.80 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	-334 406.72 €
RESULTAT N-1 (2021)	379 310.28 €

EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	44 903.56 €

RECAPITULATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT (excédent)	249 853.34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (excédent)	44 903.56 €

RESTE A REALISER (section d'investissement)

DEPENSES	311 712.48 €
RECETTES	295 837.14 €

Reste disponible au BP 2023 (compte 002) : 249 853.34 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix Pour (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 4 abstentions (liste Bouvignies autrement).

- APPROUVE le compte administratif 2022 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 29 Mars 2023

Le Maire,
F. PRADAMIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 059 215901033 0230328 01/03/2023 0007-3F
Publié sur le site internet le 03/04/2023

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Mars 2023

N° 2023- 008 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 04

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A 15 voix Pour (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 4 abstentions (liste Bouvignies autrement).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe +(excédent)ou – (déficit)</i>	+ 56 361.85
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe +(excédent) ou –(déficit)	+ 1193 491.49
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	249 853.34
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 44 903.56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 15 875.34
Besoin de financement F. = D + E	0.00
AFFECTATION = C = G + H	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	249 853.34
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'es pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement , Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 29 Mars 2023

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 059 21 59 1059 20230328 17023 008 DE
Publié sur le site internet le 03/04/2023

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mars 2023

N° 2023- 0009 – VOTE DES TAXES COMMUNALES 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 04

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réforme de la fiscalité directe locale et du fait que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation depuis 2021. Dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, les communes avaient délibéré, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 (16,84 %) et du taux départemental de TFPB de 2020 (19,29%). Taux de référence 36.13 %.

Afin de supporter l'augmentation des dépenses liées à l'inflation et l'augmentation de 4 % des salaires, mais aussi assurer dans de bonnes conditions les services municipaux, il propose d'augmenter les taux des taxes communales qui n'ont pas été augmentés depuis 2008.

Taxe foncière (bâti) : 37.94 %

Taxe foncière (non bâti) : 61.74 %

Taxe d'habitation : 16.63 % (sur les résidences secondaires et logements vacants)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec voix Pour (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 4 abstentions (liste Bouvignies autrement).

APPROUVE et ARRETE les taux des taxes communales 2023 :

Taxe foncière (bâti) : 37.94 %
Taxe foncière (non bâti) : 61.74 %
Taxe d'habitation : 16.63 % (sur les résidences secondaires et logements vacants)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 29 Mars 2023

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 059 21591059 20230328 2023 0009 DE
Publié sur le site internet le 03/04/2023

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Mars 2023

N° 2023- 0010 – SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS COMMUNALES 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	15
Absents :	04
Votants :	19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal avec 15 Voix POUR (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 04 ABSTENTIONS (liste Bouvignies Autrement) décide

* d'attribuer aux diverses associations les subventions suivantes qui seront imputées à l'article 6575 du budget primitif 2023 :

- Amicale Laïque	4 000 €
- Ecole du Sacré coeur APPEL	1 000 €
- Association Sports et Loisirs	400 €
	600 € subvention exceptionnelle sous réserve
- ESB	4 000 €
- Chorale (chante Bouvignies)	200 €
- Association Hier et Aujourd'hui	150 €

- Association Pivaux (Pigeon Vole)	400 €
- « La lyre Coutichoise »	1 500 €
- « La Saint Maurice »	2 000 €
- A la croisée des Chemin	100 €
	----- 14 350 €

* D'attribuer à l'unanimité une subvention au CCAS qui sera imputée à l'article 657362 du budget primitif 2023 :

- CCAS de Bouvignies	2 000 €
----------------------	---------

* De participer suivant les articles L. 442-5, L.131-1 et R442-44 du Code de l'Education , au financement des dépenses d fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'Ecole du Sacré Cœur. Cette participation d'un montant total de 16 700 € sera imputée à l'article 6558 du budget primitif 2003 et est calculée comme suit :

- 550 € x 14 enfants de maternelle
- 500 € x 18 enfants de primaire

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 29 Mars 2023

Le Maire,
F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
 ID 059 019301059 20230328 172023 colo DE
 Publié sur le site internet le 03/04/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 390 126,79	1 140 273,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 249 853,34
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 390 126,79	1 390 126,79

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	564 276,11	535 247,89
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	311 712,48	295 837,14
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 44 903,56
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		875 988,59	875 988,59

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		2 266 115,38	2 266 115,38
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire.
A Bouvignies, le 28/03/2023
Le Maire.



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Bouvignies, le 28/03/2023

Les membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour : 15

Contre : 04

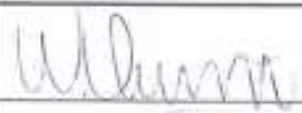



Abstention : 00

19
15
19

Date de convocation : 22/03/2023

PRADALIER Frédéric, Maire	
HULOUX Martine, 1e Adjointe	
VALIN Jean-Marie, 2e Adjoint	
CARON Philippe, 3e Adjoint	
SALMON Bernadette, Conseillère Municipale	
HOUSSIN Daniel, Conseiller Municipal	
LONGUEPEE Jean, Conseiller Municipal	
COUTEAU Odile, Conseillère Municipale	
LOSCIUTO Martine, Conseillère Municipale	Absente a donné procuration à SALMON Bernadette
FENAIN Bruno, Conseiller Municipal	Absent a donné procuration à VALIN Jean Marie
THERET Elodie, Conseillère Municipale	
DANGREMONT Romain, Conseiller Municipal	
FEVRIER Gilles, Conseiller Municipal	

ARRETE ET SIGNATURES

LIBERT Nathalie, Conseillère Municipale	
VIELLEFON Guillaume, Conseiller Municipal	
CARON Elise, Conseillère Municipale	
DESFONTAINE Delphine, Conseillère Municipale	
WAQUET Dominique, Conseiller Municipal Absent a donné procuration à Houssin Daniel	
CAILLE Valérie Absente a donné procuration à Huloux Martine	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ et de la publication le _____

A Bouvignies le _____


COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Mars 2023

N° 2023- 011 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA CCPC

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	15
Absents :	04
Votants :	19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Communauté de Communes Pévèle Carembault, a instaurée, au bénéfices des communes membres, un fonds de concours pouvant être sollicité dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement. Le fonds de concours attribué pour la commune pour 2022/2025 est de 110 174 €.

Suite à la présentation du budget primitif 2023 et notamment des programmes d'investissement pour les travaux de réhabilitation de la longère en cabinet médical (Programme 400) et les travaux de voiries rues des pronelles, Trou-Bona, Poirier (Programme 413), monsieur le Maire propose de solliciter pour ces programmes le fonds de concours auprès de la CCPC à savoir :

PROG 413 VOIRIES RUES DES PRONELLES, TROU-BONA, POIRIER

Dépenses		Recettes	
Travaux de réalisation de voirie	212 315.78 € HT	Département	67 725.00 €
		Fonds de concours	84 926.31 €
		Commune	59 664.47 €
TOTAL	212 315.78 € HT	TOTAL	212 315.78 €

PROG 400 REHABILITATION DE LA LONGERE EN CABINET MEDICAL

Dépenses		Recettes	
Travaux supplémentaires	116 215.39 € HT	Fonds de concours	25 247.69 €
		Commune	90 967.70 €
TOTAL	116 215.39 € HT	TOTAL	116 215.39 €

Le conseil Municipal à 15 Voix POUR (liste Bien Vivre à Bouvignies) – 04 Voix CONTRE (liste Bouvignies Autrement) – 00 ABSTENTIONS

- DECIDE de solliciter le Fonds de concours auprès de la CCPC comme repris ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Bouvignies, le 29 Mars 2023

Le Maire,

F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 059 2581059 2023 328 03/04/2023 au DE
Publié sur le site internet le 03/04/2023

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

N° 2023- 012 – CITY STADE ET AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Absents : 04

Votants : 19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

La présente délibération annule et remplace la délibération 2023-002 du 13 février 2023.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un city-stade et d'une aire de jeux au parc du manoir, le conseil municipal lors de sa réunion du 13 février dernier a sollicité l'Aide Départementale Villages et Bourgs auprès du Département du Nord au taux de 40 %. Le Conseil Départemental nous a informé le 6 mars que le taux octroyé pour la commune était de 50 %.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de corriger la demande de subvention ADVB

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE l'Aide Départementale Villages et Bourgs (50 % du coût H.T.), auprès du Département du Nord.

ETABLIT le plan de financement de l'opération suivant :

Plan de financement de l'opération

Montant de l'opération :	268 200,14 € H.T.	321 840.17 € T.T.C.
Travaux : 253 019 ,00 € H.T.		
M.O. : 15 181.14 € H.T.		
ADBV (50 %) sollicitée	134 100.07	
FAPL (30 %) sollicité	80 460.04	
Commune	107 280.06	(dont 53 640.03 € de TVA)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme:

Le Maire,

F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 059 2159 1059 20230378 D2023_012 DE
Publié sur le site internet le 03/04/2023

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

N° 2023- 013 – SCHEMA CYCLABLE – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 22/03/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	15
Absents :	04
Votants :	19

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, DESFONTAINE Delphine, FEVRIER Gilles, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise

Absents excusés : LOSCIUTO Martine a donné procuration à SALMON B. - FENAIN Bruno a donné procuration à VALIN J.M. - CAILLE-WATTIER Valérie a donné procuration à HULOUX Martine – WAQUET Dominique a donné procuration à HOUSSIN D.

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Dans le cadre du projet d'aménagement schéma cyclable, il est proposé de solliciter auprès du Département la subvention amendes de police.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOLLICITE la subvention amende de police, auprès du Département du Nord.

ETABLIT le plan de financement de l'opération suivant :

Plan de financement de l'opération

Montant de l'opération :	8 911,00 € H.T.	10 693.20 € T.T.C.
Amende de Police (75 %)	6 683.25 €	
Commune	4 009.95 €	(dont 1 782.20 € de TVA)

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé et reçu en Préfecture le 03/04/2023
ID 053 21502058 20230328 D2023_03DE
Publié sur le site internet le 03/04/2023